

## CAHIER DES CHARGES

Pour être considéré comme compétent, l'organisme de formation doit, dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur :

- ◆ Offrir des formations qui reflètent l'état de l'art des technologies, normes et règles d'ingénierie du FTTH et qui soient constamment actualisées en conséquence,
- ◆ Assurer des cours animés par des professionnels, formateurs qualifiés et experts dans leur domaine,
- ◆ Utiliser les moyens pédagogiques et technologiques (ingénierie, matériels et documentation) pour réaliser les travaux pratiques adaptés aux objectifs et contenus des formations,
- ◆ Accueillir les participants au moyen d'une logistique adaptée,
- ◆ Personnaliser une formation pour répondre aux attentes spécifiques de chaque client,
- ◆ Accompagner les entreprises dans la recherche et la sélection du public pour les formations en alternance,
- ◆ Mesurer et analyser la satisfaction des clients,
- ◆ Prendre des mesures concrètes réduisant l'impact environnemental de l'activité formation,
- ◆ Mettre en œuvre une démarche d'assurance et d'amélioration de la qualité, vérifiée lors d'audits périodiques.